

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2013

Séance de 10 H à 12 Heures

DELIBERATION N° 2012-12

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2012,

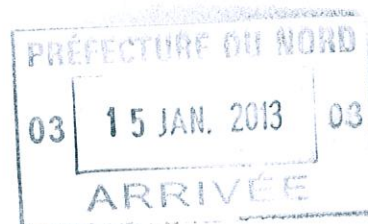
Vu la décision unanime favorable du Comité Syndical du 23 Novembre 2012,

Décide

D'autoriser Monsieur le Président à entamer une négociation avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) LILAS dans le but de préciser les modalités d'adhésion du SMIRT à son service d'autopartage pour faciliter les déplacements professionnels des agents du SMIRT,

D'autoriser Monsieur le Président à élaborer avec elle un projet de convention précisant les modalités financières de la mise à disposition des véhicules et les modalités de paiement des prestations,

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.



Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

« SMIRT »

COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2012

De 10h 30 à 12 heures

Etaient présents :

M. Daniel PERCHERON, M. Pierre de SAINTIGNON, M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Laurent MATEJKO, M. Dominique PLANCKE, M. Didier MANIER, M. Michel VANCAILLE, M. François VERDONCK, M. Daniel JANSSENS, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Eugène BINAISSE, M. Francis DECOURRIERE, M. Eric RENAUD, Mme Françoise PROUVOST, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean - François MALBRANCQ, M. Serge PERON, M. Christian FOURCROY, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Yves COUPE.

Etaient excusés :

M. Jean HAJA, M. Steeve BRIOIS, Mme Martine FILLEUL, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean - Claude DEBUS, M. Jean - Jacques COTTEL, M. Bernard CAILLIAU, M. Eric QUIQUET, M. Christian DECOCQ, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Michel LO GIACO M. Michel GUILBERT.

Pouvoirs :

M. Bernard CAILLIAU à M. Alain WACHEUX
M. Jean-Jacques COTTEL à M. Michel VANCAILLE
M. Bertrand RINGOT à M. Daniel PERCHERON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, présidée par le Président du SMIRT, Monsieur Daniel PERCHERON.

Monsieur Daniel PERCHERON demande à Monsieur Alain WACHEUX de traiter le huitième point de l'ordre du jour consacré à l'adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) LILAS.

Monsieur Alain WACHEUX explique que, par courrier en date du 26 Juin 2012, Monsieur Dominique PLANCKE a attiré l'attention de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT sur la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, (SCIC) Lilas Autopartage en souhaitant que le SMIRT adhère à l'association pour permettre à son personnel de se déplacer en louant les véhicules qu'elle met à disposition à des tarifs attractifs.

Les délégués prennent connaissance des éléments tarifaires figurant dans le dossier et Monsieur Alain WACHEUX propose le principe d'une adhésion à Lilas Autopartage après négociation pour aboutir, comme pour Lille Métropole Communauté Urbaine, à la signature d'une convention dispensant le Syndicat du versement d'une caution et d'un dépôt de garantie et précisant le prix des locations et les modalités de paiement.

Les délégués votent unanimement et favorablement sur le principe d'une adhésion à Lilas Autopartage et autorise Monsieur le Président à entamer des négociations avec la société pour aboutir à la signature d'une convention précisant les modalités et le coût de l'adhésion et de location des véhicules.

